

ANNEXE II.b.
REGLEMENT D'EXAMEN
(modifié par arrêté du 9 juillet 2015)

REGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat Professionnel : TECHNICIEN GEOMETRE TOPOGRAPHE	Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissements privés, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activité professionnelle.	Candidats voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité

Épreuves	Unités	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E.1 : Épreuve scientifique et technique		3						
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	U.11	1,5	CCF		Ponct. Écrit et pratique	1h	CCF	
Sous-épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques	U.12	1,5	CCF		Ponct. Pratique et écrit	1h	CCF	
E.2 : Épreuve de technologie : Etude et exploitation de données		6						
Sous-épreuve E21 : Analyse d'un dossier	U.21	2	Ponct. Écrit	3h	Ponct. Écrit	3h	CCF	
Sous-épreuve E22 : Production de documents techniques et juridiques	U.22	2	Ponct. Écrit	3h	Ponct. Écrit	3h	CCF	
Sous-épreuve E23 : Traitement numérique de données	U.23	2	Ponct. Écrit	4h	Ponct. Écrit	4h	CCF	
E.3 : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel de production et de communication		8						
Sous-épreuve E31 : Présentation d'un dossier d'activités	U.31	2	CCF		Ponct. Oral	20 mn	CCF	
Sous-épreuve E32 : Saisie des données	U.32	2	CCF		Ponct. Pratique	4h	CCF	
Sous-épreuve E33 : Exploitation des mesures de terrain	U.33	2	CCF		Ponct. Pratique	3h	CCF	
Sous-épreuve E34 : Economie-Gestion	U.34	1	Ponct. Écrit	2h	Ponct. Écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E35 : Prévention-Santé-Environnement	U.35	1	Ponct. Écrit	2h	Ponct. Écrit	2h	CCF	
E.4 : Épreuve de Langue vivante étrangère	U.4	2	CCF		Ponct. Oral	20 mn (1)	CCF	
E.5 : Épreuve de Français et Histoire et Géographie et Enseignement moral et civique		5						
Sous-épreuve E51 : Français	U.51	2,5	Ponct. Écrit	2h30	Ponct. Écrit	2h30	CCF	
Sous-épreuve E52 : Histoire –Géographie et Enseignement moral et civique	U.52	2,5	Ponct. Écrit	2h	Ponct. Écrit	2h	CCF	

E.6 : Épreuve d'Arts appliqués et Cultures artistiques	U.6	1	CCF		Ponct. Écrit	1h30	CCF	
E.7 : Épreuve Éducation physique et sportive	U.7	1	CCF		Ponct. Pratique		CCF	

Épreuves facultatives (2)								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

1. dont 5 minutes de préparation

2. Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles. Les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal. Elle est orale d'une durée de 20 minutes dont 5 minutes de préparation.